Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202682DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTE EXCUSÉE : Madame GRAND Magali (procuration à Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie).

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202682DE-DE

Délibération N°2026/82 du Conseil Municipal du 31 mars 2026
Publiée le 9 avril 2026

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions des articles L1414-1 à L1414-4, L1411-5, D1411-4 et D1411-5 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions de l'article L2124-1 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les modalités de dépôt des listes pour procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

CONSIDÉRANT que les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée sont choisis par une Commission d'Appel d'Offres (CAO). Aussi, la commission émet un avis sur les modifications entraînant une augmentation égale ou supérieure à 5 % du montant initial desdits marchés ;

Pour une commune de plus de 3 500 habitants, la commission est composée par le Maire, également président, et par cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Les membres suppléants n'ont vocation à siéger qu'en l'absence d'un titulaire et dans l'ordre de la liste.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

DE FIXER les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,
- Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires,
- Les listes peuvent être déposées au cours de la présente séance jusqu'à 19H00 auprès du Maire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0